

pas encore donné son approbation, est contraire à la pratique établie et sans fondement constitutionnel.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: (M. Laniel): Je devrais peut-être dire ici à l'honorable député, avant de mettre l'amendement aux voix, que j'ai des réserves surtout parce qu'il semble dépasser la portée du bill à l'étude. Je pourrais reporter le député au commentaire 418 de Beauchesne: «On procède à la mise aux voix sur la motion portant troisième lecture immédiatement après que le comité plénier a fait rapport. Tous les amendements qui peuvent être proposés à l'étape de la deuxième lecture d'un bill peuvent l'être à celle de la troisième lecture sauf qu'ils ne peuvent porter sur un sujet étranger au bill.»

Le moment est peut-être opportun d'inviter les députés à présenter leurs observations. Ce que je veux surtout signaler, c'est que l'amendement ne semble pas réunir toutes les conditions requises, tout particulièrement celle qui exige sa pertinence au bill.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. Je suis sûr que l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) comprend qu'il ne peut pas demander à la présidence de se prononcer sur l'esprit d'un amendement. Elle ne peut se prononcer que sur la régularité de l'amendement. A mon avis les termes de cet amendement-ci semblent critiquer les actes du gouvernement. Les honorables députés ne sont pas sans savoir que le Règlement de la Chambre exige que les amendements soient reliés aux dispositions du bill. Ou encore, ils peuvent réfuter le bill. J'ai déjà cité un passage de Beauchesne qui stipule clairement que tous les amendements proposés en troisième lecture d'un bill peuvent être proposés en troisième lecture, sous réserve qu'ils ne doivent porter sur aucune disposition qui ne figure pas au bill. Si l'honorable député veut bien se reporter aussi au haut de la page 572 de *Parliamentary Practice*, d'Erskine May, 17^e édition, il verra qu'il y est très clairement prévu: «Vu qu'à l'étape de la troisième lecture, le débat doit se restreindre aux dispositions du bill, il est interdit de présenter des amendements raisonnables qui soulèvent des questions non visées par les dispositions du bill.»

A la lumière de ces deux commentaires, il est clair que l'honorable député ne peut pas demander à la présidence de différer sa décision quant à la recevabilité de cet amendement du seul fait que, de l'avis de l'honorable député, cela pourrait constituer une question très importante. C'est pourquoi je ne puis accepter cet amendement.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, au nom de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Mahoney,—Que le Bill C-8, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux aux provinces, autorisant la conclusion d'accords de perception fiscale avec les provinces et modifiant la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Rose en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

MM. Gilbert, Thomas (Maisonnette-Rosemont), Hopkins, Lessard (Lac-Saint-Jean) et Lessard (LaSalle) en remplacement de MM. Burton, Leblanc (Laurier), Buchanan, Forget et Otto sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Harding en remplacement de M. Gleave sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Deakon en remplacement de M. Forget sur la liste des membres du Comité permanent des comptes publics.

MM. Allmand, Smith (Saint-Jean), Benjamin et Forrestall en remplacement de MM. Stewart (Okanagan-Kootenay), Pringle, Mather et Danforth sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. Stewart (Cochrane), Caccia, Gendron, McBride et Smith (Northumberland-Miramichi) en remplacement de MM. St. Pierre, Buchanan, Deakon, Murphy et Sulatycky sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Nielsen en remplacement de M. Horner sur la liste des membres du Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Forget en remplacement de M. Duquet sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

M. Howe en remplacement de M. Moore sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. MacInnis en remplacement de M. McKinley sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Howe sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

A 10 h. 31 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.